La torture au centre du système sioniste

le 3/7/2011 21:40:00 (842 lectures)

Dans l'Etat sioniste **la torture** est légalisée et les méthodes d'interrogation qualifiées de « pressions physiques modérées sont autorisées par les « besoins de la défense ». Comme Israël peut détenir des prisonniers au secret pendant deux mois et les empêcher d'entrer en contact avec leurs avocats pendant trois mois, la torture peut être utilisée en toute impunité, notamment juste après l'arrestation pendant les phases d'interrogatoire. Le centre de détention secret 1391 est un lieu de non droit total où il est supposé que des méthodes de torture extrêmes sont mises en oeuvre. **Suite aux tortures et aux mauvais traitements, deux cents palestiniens sont morts en détention depuis 1967.**

Les détenus palestiniens sont soumis aux formes de torture suivantes :Privation de sommeil, mains attachées avec des liens de plastique très serrés pour couper la circulation du sang, coups, gifles, nourriture en faible quantité et non respect des interdits alimentaires, menaces physiques et psychologiques et humiliations.

De nombreux cas de torture à caractère sexuel ont été rapportés, notamment pour les femmes dans les années 70-80. Chez les enfants prisonniers, des témoignages récents font état d'abus sexuels répétés de la part de leurs geôliers sionistes. Spéciale : positions du Shabeh pour lesquelles les prisonniers sont maintenus sur une chaise dans une position douloureuse, pression sur différentes parties du corps, coups violents après que les détenus aient été entravés pendant longtemps, strangulation et autres moyens de suffocation, arrachage des cheveux, humiliations multiples.

Dans les cellules : privation de sommeil, exposition à des températures extrêmes, exposition prolongée et continue à la lumière artificielle, isolement, gaz lacrymogènes, conditions de détention inhumaines et l'absence d'accès à un suivi médical approprié même en cas de maladies graves.

Les tortures psychologiques comme les menaces et le chantage vis-à-vis des proches parents.

Pendant la période d'interrogation, les prisonniers peuvent être maintenus les yeux bandés et les mains attachées, être privés de nourriture et d'eau pendant plusieurs jours, être empêchés d'accéder aux toilettes ou de se changer.

Dans toutes les prisons, chaque année, des dizaines de prisonniers sont maintenus en isolement total. Ils ne sont autorisés à sortir de leur cellule de $3m^2$ qu'une heure par jour, la plupart du temps, maintenus pieds et poings liés.

L'administration pénitentiaire mène régulièrement et sans raison, des campagnes très violentes de répression envers les prisonniers.

En plus de la violence physique, la répression consiste à supprimer tous les acquis des luttes, à couper l'eau et l'électricité, pénétrer continuellement dans les cellules, à empêcher les détenus malades de prendre leurs médicaments, à les empêcher d'effectuer collectivement la prière du vendredi et à manger sous leurs yeux pendant le Ramadan, à empêcher les visites des familles de manière illimitée et arbitraire.

Comité Action Palestine